

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Transformez votre expérience en diplôme!

- Valorisez vos acquis sans reprendre d'études
- Décrochez un diplôme ou une certification
- Boostez votre carrière
- Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé

Une question ?

✉ vae-bc@u-picardie.fr

☎ 03 22 80 81 39



En savoir plus



La VAE valorise votre expérience professionnelle et personnelle

Accessible à tous, la VAE est un dispositif créé pour faire reconnaître officiellement les connaissances et compétences que vous avez acquises au cours de votre vie. À la clé ? L'obtention d'une certification professionnelle (diplôme, titre professionnel, CQP...) pour :

- Obtenir un niveau d'études vous permettant d'accéder à une formation supérieure ou à un concours
- Aligner votre niveau de certification sur les responsabilités et missions exercées à votre poste de travail
- Faire évoluer votre carrière : obtenir une promotion, renforcer votre attractivité professionnelle



Les 3 dispositifs de VAE

- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE 2002) : pour valider de façon partielle ou totale un diplôme ou un titre de l'enseignement supérieur
- La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE 2022) : pour accéder à un niveau de l'enseignement supérieur avec pour objectif une poursuite des études



L'UPJV vous accompagne de A à Z !

L'UPJV est reconnue Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) pour tous les diplômes et certifications. Tout au long du parcours de votre VAE, l'UPJV vous apporte un soutien méthodologique essentiel à la réussite de votre démarche :

- Définition de votre projet
- Aide au choix du diplôme / de la certification la plus pertinente
- Aide à la recherche de financement et montage de la demande
- Conception d'un parcours d'accompagnement individualisé et adapté pour la rédaction du dossier de validation, document phare dans la demande de VAE
- Préparation à la soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.



Public

La VAE est ouverte à tous, quel que soit l'âge, la nationalité, le statut ou le niveau de formation.



Conditions d'accès

Vous justifiez d'au moins un an d'expérience (en continu ou pas) dans un domaine en rapport direct avec le diplôme envisagé délivré par l'UPJV.

Il peut s'agir notamment des expériences suivantes :

- Activité professionnelle salariée ou non, dans le privé ou le public
- Mandat électoral local ou fonction élective locale
- Bénévolat ou volontariat
- Mandat d'élu européen ou extra-européen
- InSCRIPTION sur la liste des sportifs de haut niveau
- Participation à des activités d'économie solidaire
- Responsabilités syndicales
- Période de formation ou de stage